



LA LETTRE DU CCOD



Trimestriel d'information du Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD)
Projet PRECAP-CCOD

Tél : 06 931 09 51 / 05 538 34 24 E-mail : ccodorg@yahoo.fr / www.ccodcongo.org / Siège : 47, Rue Ngali pascal – quartier SIC
Makélékélé – Brazzaville -Congo.

Ce bulletin d'information est publié avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités institutionnelle et opérationnelle des ONG membres du Conseil de Concertation des ONG de Développement et autres réseaux d'OSC (PRECAP-CCOD). Le contenu de La Lettre du CCOD ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

NUMERO - 00 - Mai 2023 Gratuit

CACROS, pour une société civile davantage active et agissante



Les membres du bureau exécutif et ceux de la commission suivi-évaluation avec les partenaires (P 5)

Agroécologie, meilleure approche face aux effets néfastes des pesticides



Enfouissement de la matière organique par un maraicher d'Agri-Congo Mayanga (P 7)

Interview:

Dr Thiendou Niang, expert en communication

« Le plaidoyer est un instrument
pour la paix et un levier de
participation citoyenne à la
gestion des affaires publiques,
au sein de nos collectivités. »

(P 14)



LA LETTRE DU CCOD

Téléphone : (242) 22 615 03 58 / 05 551 37 87 / 06 645 35 57 / 05 538 34 24

E-mail : ccodorg@yahoo.fr www.ccod-congo.org

Siège : 47, rue Ngali Pascal – quartier Sic Makélékélé – Brazzaville – Congo

Journal édité par le Conseil de Concertation des ONG de Développement avec le soutien financier de l'Union Européenne à travers le PRECAP-CCOD.

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Marcel LOUMOUAMOU, Florent BIZONGO, Nunes Blanche LOUYASSOU - TATY, François MVIBOUDOULOU, Moïse MILAN, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Edition diffusée en versions électronique et papier ;

Montage : Service de communication du CCOD.

EDITORIAL

Les chemins de la concertation et du renforcement des capacités !

Depuis 1993, année de sa création, le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD) fonctionne sans discontinuité à la réalisation de ses missions dont la Concertation et le Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles. Construire une concertation est une chose, la réussir en est une autre. C'est tout le caractère sinueux de la concertation. Le nœud résiderait dans le refus d'en faire une pratique, mieux une culture, pour des projets communs. Se concerter serait donc tributaire du renforcement des capacités. Dans l'optique de faire de la concertation une pratique et de contribuer à l'émergence d'une société civile légitime, indépendante, crédible et capable de participer au développement social, à la croissance économique et répondre aux besoins des populations les plus vulnérables en République du Congo, le CCOD a mis en place le *Projet de renforcement des capacités institutionnelle et opérationnelle des ONG membres et d'autres réseaux d'OSC*, en abrégé PRECAP-CCOD ; lequel se met en œuvre grâce au soutien financier de l'Union Européenne pour une durée de 36 mois (2022 - 2024). Le Cadre de Concertation des Réseaux d'Organisations de la Société Civile (CACROS) issu de la mise en œuvre du PRECAP-CCOD est, en effet, une des manières pour le CCOD d'apporter sa pierre à l'édifice de la concertation. Le plaidoyer est le leitmotiv du CACROS ; et que la concertation est le passage obligé pour aller au plaidoyer. Le résultat du diagnostic institutionnel et opérationnel réalisé par le PRECAP-CCOD auprès des ONG bénéficiaires est capitalisé par celles-ci à travers leur participation à la série des sessions de formation qui ont été organisées dans toutes les localités de mise en œuvre du projet ; ceci afin, dans divers domaines pertinents, de renforcer les capacités. La capitalisation du résultat du diagnostic se traduit aussi par les nombreux micro-projets élaborés et soumis par les ONG au « Financement en cascade », un des moyens d'appui du PRECAP-CCOD.

Un engagement de telle envergure ne peut se passer entre quatre murs ; le PRECAP-CCOD permet au CCOD de déployer une nouvelle politique de communication. Le collectif des 15 ONG s'est ainsi doté des outils de communication numériques et non numériques.

La lettre du CCOD, est l'outil pour le CCOD de communiquer une fois le trimestre afin de renforcer l'atteinte du public. Ce trimestriel diffusera l'information du PRECAP-CCOD, du CCOD et des ONG bénéficiaires du PRECAP-CCOD, membres et non membres du CCOD. Il servira aussi de relais à l'information des partenaires. La lettre du CCOD est gratuite et diffusée en versions électronique et papier.

La Rédaction.

CLEARFA - CCOD :

Contribuer à l'élaboration du plan national de renforcement des capacités en suivi et évaluation.

Le siège du CCOD a servi de cadre, ce 19 mai 2023, à la séance de travail qui a réuni l'ONG, le Ministère chargé de la Réforme de l'Etat et le CLEARFA. La délégation du CCOD était conduite par Félix BATANTOU OUMBA, Président du Conseil d'Administration du Conseil de Concertation des ONG de Développement, celle du Centre d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats de développement en Afrique Francophone (CLEARFA) par Edoé Djimitri AGBODJAN, Coordonnateur du projet CLEARFA et la délégation ministérielle par Fred Rychel GUEMBOU, Directeur général de la réforme de l'Etat.

L'objectif de la rencontre était de présenter au CCOD le projet de Système national du suivi et de l'évaluation.

Spécifiquement, il a été question de s'assurer qu'il y a une synergie dans le cadre du système national du suivi et de l'évaluation afin que les résultats de l'évaluation puissent être utilisés par les différents partenaires.

Le CLEARFA a informé le CCOD de la convention qu'il a signée avec le Ministère en Charge de la Réforme de l'Etat pour appuyer le pays à acquérir un Système National du Suivi et de l'Evaluation des politiques publiques.

Pour ce faire, le CLEARFA réalisera un diagnostic d'un certain nombre des institutions du pays en matière de capacité du suivi et de l'évaluation. Il s'agit d'identifier les dispositifs existants en termes de reporting sur les résultats du suivi et de l'évaluation. De sorte que cela puisse ressortir les points faibles et les points forts des acteurs sur les capacités du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

Au final, les résultats de ce diagnostic conduiront à l'élaboration d'un Plan national de renforcement des capacités en suivi et évaluation des politiques publiques. La mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités est un long processus qui exige des parties prenantes engagées.

A noter que, ce diagnostic est pour le CLEARFA une occasion de concertation qu'il voudrait participative.

C'est dans ce cadre que le CLEARFA a entrepris une série des séances de prise de contact avec les potentiels parties prenantes mieux les acteurs clés du projet parmi lesquelles la société civile, d'où le choix du CCOD. Ainsi identifié, le CCOD prendra part importante dans le processus de mise en œuvre de ce projet. Dans ce système, le CLEARFA a besoin des ONG qui sont capables d'examiner, d'analyser et d'interpréter les politiques publiques.

En prélude de ce projet, le Ministère Chargé de la Réforme de l'Etat a déjà élaboré un Plan stratégique de la Réforme de l'Etat.

A cet effet, une feuille de route a été élaborée et intègre la convention entre le ministère et le CLEARFA pour une durée de 3 ans, qui peut être reconduite.

Interview:

Irma Blandine NKOUNKOU, Point focal du CACROS, chargé de la Concertation entre ONG, pouvoirs publics et partenaires techniques et financiers.

« Ce que le CACROS apporte au dialogue entre organisations de la société civile, pouvoirs publics, et partenaires techniques et financiers »

Que faire pour avoir un CACROS actif et agissant ?

« Nous devons noter que le PRECAP-CCOD se met en œuvre grâce au soutien financier de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo. Et que le 29 mars 2023, est une date importante, non seulement, pour ce projet mais également pour le CCOD, en ce qu'elle marque le démarrage opérationnel de ce qu'il convient d'appeler l'une des grandes activités du PRECAP-CCOD : j'ai cité le Cadre de Concertation des Réseaux d'Organisations de la Société civile en sigle CACROS. Ce 29 mars, nous avons officiellement présenté le CACROS à travers la cérémonie que nous avons appelée : sortie officielle du CACROS. L'atteinte de cet objectif nous a conduit vers une interrogation que nous avons mise sur la place publique : « Que pourrions-nous faire ensemble ? » La réponse est à cette interrogation étale le champ d'action du CACROS. Tel un simple jeu, en répondant à cette question sur les quatre aspects identifiés vous évaluez, de par vous-même, le caractère actif et agissant de cette plateforme.

Que pourrions-nous faire ensemble ? « *Promouvoir et renforcer le partenariat entre la société civile, les Pouvoirs Publics et les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques* ».

Que pourrions-nous faire ensemble ? « *Des activités en s'appuyant sur des : Enquêtes et observations indépendantes ; Plaidoyers et des lobbyings ; Débats publics ; Conférences de presse* ».

Que pourrions-nous faire ensemble ? « *Œuvrer pour : Une loi nationale régissant les Organisations de la société civile ; Un accès facile à l'information ; Un suivi des investissements publics* ».

Que pourrions-nous faire ensemble ? « *Des actions de sensibilisation auprès des réseaux et dynamiques d'Organisations de la Société Civile et des communautés de base ; La participation à l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans tous les secteurs concernant les citoyens* ».

La société civile s'engage dans un vaste et ambitieux chantier de concertation. Comment comprenez-vous la concertation ?

« Dans cette question, le maître mot c'est la concertation. Le socle même de l'action du CACROS puisque vous n'êtes pas sans savoir que s'il n'y a pas de concertation en amont, en aval le plaidoyer est vain. Nous sommes donc dans l'obligation de construire une réelle concertation pour réussir le plaidoyer ».

La concertation, est-elle à construire ou à réajuster ?

« Dans la mesure où la concertation rend possible les échanges et qu'elle est un processus qui permet la participation. Et si nous tenons compte du rôle capital que joue la participation dans une action citoyenne, nous pouvons affirmer que la concertation est à construire dans un sens et à réajuster dans l'autre. Ce qui est recherché, ce sont des actions participatives pour un projet commun ».

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.



CACROS, pour une société civile davantage active et agissante

Dans l'optique de contribuer à l'émergence d'une société civile légitime, indépendante, crédible et capable de participer au développement social, à la croissance économique et répondre aux besoins des populations les plus vulnérables en République du Congo, le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD) a bénéficié d'un soutien financier de l'Union Européenne pour mettre en œuvre un projet intitulé « Renforcement des capacités Institutionnelle et opérationnelle des OSC membres et d'autres réseaux d'OSC » (PRECAP-CCOD), pour une durée de 36 mois.



Vue partielle de la salle pendant l'assemblée générale constitutive du CACROS.

Le PRECAP-CCOD dans ses activités a prévu la mise en place d'un cadre de concertation entre acteurs. Celui-ci permettra d'influer positivement les politiques nationales en faveur des populations les plus vulnérables.

C'est ainsi qu'il a été créé le Cadre de Concertation des Réseaux d'Organisations de la Société civile congolaise (CACROS).

C'est un espace de dialogue qui a pour missions essentielles de promouvoir et renforcer le partenariat entre la société civile, les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

Le CACROS compte 17 réseaux membres qui couvrent le champ de la quasi-totalité des politiques publiques.

Après plusieurs séances de travail et réunions préparatoires entre les différents réseaux, le CACROS a tenu son assemblée générale constitutive les 23 et 24 mars 2023 au Centre spirituel La VOUELA dans le 8^e arrondissement de Brazzaville (Madibou).

A cette occasion, les participants ont examiné et adopté les documents fondamentaux de ce cadre : le règlement intérieur, les statuts et la charte.

Cette assemblée générale constitutive a doté le CACROS de deux instances -d'un mandat de deux ans non renouvelable-. Il s'agit d'un bureau exécutif de 5 membres avec à sa tête M. Félix BATANTOU OUMBA et d'une commission du Suivi et d'Evaluation de 3 membres présidée par M. Claude Gervais MALELA SOBA.

La tenue de l'assemblée générale constitutive a consacré la création du CACROS qui se devait d'organiser la cérémonie de lancement de ses activités au travers de sa cérémonie de présentation officielle.

Laquelle s'est tenue mercredi 29 mars, dans la salle polyvalente de l'Association des Conférences Episcopales de la Région d'Afrique

Centrale (ACERAC) dans le 3^e arrondissement de Brazzaville (Poto-Poto).

Nombre des partenaires -politiques et de développement- avaient assisté à cette cérémonie : des représentants des membres du Gouvernement, du Conseil consultatif de la société civile, des Collectivités locales, des Partenaires techniques et financiers, Organisations de la société civile et des médias.

La concertation est un processus durable dans lequel différents types d'acteurs agissent ensemble autour de thématiques de développement collectivement définies pour encourager un changement dans un domaine d'intérêt général.

Ce cadre de concertation se veut être une opportunité pour s'impliquer de manière plus effective dans les politiques publiques et d'élargir le champ de participation et de contrôle de l'action publique par les populations et de relayer les besoins et réalités des localités au niveau national.

Une action active et agissante de la société civile par le CACROS est synonyme d'une contribution à l'émergence d'une voix collective des réseaux d'associations dans le strict respect de la pluralité et de la diversité de la société civile congolaise en ce que la participation de la société civile à l'action publique ne peut se faire dans un contexte de fragmentation et d'initiatives parcellaires.

Justin Ducker MAMBIKI.

Bureau exécutif et Commission Suivi-Evaluation:

Membres élus du bureau exécutif du CACROS :

Président : **Monsieur Felix BATANTOU OUMBA ;**

Point focal Renforcement des capacités : **Monsieur Justin Bienvenu MOYO ;**

Point focal Stratégie de plaidoyer : **Monsieur Dominique MATONDO ;**

Point focal Concertation entre ONG, les pouvoirs publics et partenaires techniques et financiers : **Madame Irma Blandine NKOUNKOU ;**

Point focal Recherche de financement : **Monsieur Mérols DIABANKANA Diabs.**

Membres de la Commission Suivi-Evaluation du CACROS :

Président : **Monsieur Claude Gervais MALELA SOBA ;**

Vice-Président : **Madame Anne Marie NZILA ;**

Rapporteur : **Monsieur Ibsen KAMBA.**

Structuration et restructuration des groupes thématiques

Les Groupes thématiques à l'œuvre

Mis en œuvre en Janvier 2022 et lancé officiellement en Mars de la même année, le PRECAP-CCOD sur financement de l'Union Européenne a mis en place certains groupes thématiques et redynamisé d'autres. Les 5 groupes thématiques n'ont pas attendu pour se mettre à l'œuvre. Etudes et ateliers foisonnent dans leur gîte.



Des immondices au rond-point Makélékélé à Brazzaville (Photo prise en Avril 2023)

Ces groupes thématiques ont pour mission d'alimenter et de donner du contenu aux différents sujets de plaidoyer abordés par le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD).

Cela est une manière de préparer le dialogue entre le CCOD et les pouvoirs publics. Ils sont constitués non seulement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) membres du CCOD mais également des ONG non membres du CCOD.

Cinq groupes thématiques (Nutrition, Gestion des conflits, Agriculture, Santé-Eau-Assainissement, Autonomisation de la Femme et des Jeunes), qui se veulent -par des actions à mener- des véritables espaces de dialogue et de concertation entre ONG membres du CCOD et entre ONG du CCOD et d'autres ONG mais également entre ONG et d'autres partenaires au développement, ont été lancés.

Chaque groupe thématique dispose d'une feuille de route.

Mettant en œuvre chaque feuille de route et aux fins d'intégrer la diversification de l'économie nationale pour participer à la croissance économique du pays, des groupes thématiques mènent des activités d'enquêtes et organisent des ateliers de renforcement.

Groupe thématique Agriculture

Depuis le 8 Mars 2023, le Groupe thématique agriculture met en œuvre le microprojet « Étude d'impacts de l'utilisation des pesticides par les exploitants maraichers à Brazzaville » au travers du PRECAP-CCOD.

L'étude vise à évaluer l'impact environnemental de l'usage des pesticides sur les exploitations de la ceinture maraichère de Brazzaville.

L'étude couvre cinq (5) arrondissements : Makélékélé, Talangaï, Mfilou, Madibou, et Djiri.

Groupe thématique Eau-Assainissement

Dans la Période du 28 Janvier au 27 Avril 2023, le groupe thématique Eau-Assainissement (WASH) a déroulé le

microprojet intitulé : « Enquête sur la Perception des Brazzavillois en matière de Gestion de déchets ».

Ce microprojet a pour objectif ; Recueillir l'opinion des Brazzavillois en matière de gestion de déchets, au cours de l'année 2023.

En d'autres termes, le projet va déterminer si la population ciblée par cette enquête est favorable ou satisfaite des services développés, actuellement, par les politiques publiques en matière de gestion de déchets, et enfin de recueillir les solutions qu'elle-même propose pour permettre aux Brazzavillois d'avoir accès aux services améliorés et adéquats en matière de gestion de déchets.

Le projet se déroule dans quatre (4) arrondissements : Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, et Talangaï.

Groupe thématique nutrition

Le groupe thématique nutrition a organisé un atelier de renforcement des capacités et partage d'expérience pour ses associations



Des légumes vendus au mépris des règles d'hygiène au marché Total à Brazzaville

membres. Cet atelier qui s'est tenu du 1^{er} au 2 Février 2023 à Brazzaville, intègre les activités du PRECAP-CCOD.

Nunes Blanche LOUYASSOU - TATY

Groupe thématique « Agriculture et Développement rural »

Agroécologie, meilleure approche face aux effets néfastes des pesticides.

Face aux effets néfastes de l'utilisation des pesticides sur la santé des producteurs agricoles, vendeurs, consommateurs et l'environnement le Groupe thématique « Agriculture et Développement rural » du CCOD met en œuvre un projet intitulé « Étude d'impacts de l'utilisation des pesticides par les exploitants maraichers à Brazzaville ». Cette étude est une action du financement du PRECAP-CCOD par l'Union Européenne.



Enfouissement de la matière organique par un maraicher d'Agri-Congo Mayanga.

L'idée de l'action vient du danger que représente l'usage abusif et incontrôlé des pesticides par les maraichers. La toxicité avérée de ces pesticides expose les producteurs, les vendeurs et les consommateurs à des maladies telles que le cancer du sein, le cancer de la prostate et de la thyroïde, le diabète, l'obésité, les troubles de la tension artérielle, etc. Nous pouvons ajouter un exemple patent, la maladie du Parkinson est reconnue, entre autres, comme étant en lien avec la mauvaise manipulation des pesticides chimiques.

« Évaluer l'impact environnemental des pesticides et identifier des alternatives à leur usage »

L'étude vise à évaluer l'impact environnemental de l'usage des pesticides sur les exploitations de la ceinture maraichère de Brazzaville. C'est l'objectif général de l'étude. Spécifiquement l'étude entend présenter un état de lieux sur le niveau de couverture de l'usage et la nature des pesticides utilisés dans la ceinture maraichère de Brazzaville. Elle va recenser les effets de l'usage des pesticides sur la production et analyser les mesures de protection prises par les maraichers. L'étude analysera les effets ou impacts de l'usage de ces pesticides sur l'environnement et la santé des utilisateurs. Elle évaluera le niveau d'information et de perception des maraichers sur l'usage des pesticides. Un plan d'actions d'urgences sera élaboré pour permettre de faciliter la prise de décisions auprès des pouvoirs publics. L'étude se terminera par des recommandations sur l'usage des solutions alternatives et des mesures d'atténuation de ces impacts sur les exploitations maraichères de Brazzaville.

La fin du projet, nous amènera à élaborer, sur la base des résultats de l'analyse, une matrice permettant de résumer les différents impacts (directs et indirects, positifs et négatifs) liés à l'utilisation des pesticides les menaces (à court, moyen et long terme), ainsi que les opportunités qu'offre l'utilisation des solutions alternatives par les exploitants maraichers de la ville de Brazzaville.

Ce document sera soumis à validation du CCOD qui organisera sa mise en œuvre.

« Producteurs, vendeurs, consommateurs, pouvoirs publics et partenaires techniques et financiers, appelés à s'impliquer fortement à cette lutte »

Ce projet interpelle les producteurs agricoles, vendeurs et consommateurs que nous sommes et surtout les pouvoirs publics qui sont les garants de la législation et de la réglementation dans le pays en matière d'utilisation des pesticides toxiques.

A noter que c'est presque toute la population congolaise qui consomme les produits maraichers à base des pesticides.

L'OMS estime que l'intoxication par les pesticides cause quelques 250 000 morts par an dans le monde. Au-delà de la santé humaine, les pesticides sont aussi responsables de la pollution de l'air, du sol, de l'eau et des émissions des gaz à effet de serre. Ces pesticides chimiques menacent la biodiversité dans son ensemble.



Que chacun de nous prenne conscience des effets néfastes des pesticides qui font l'objet de cette étude.

C'est aussi l'occasion d'interpeller les partenaires techniques et financiers comme l'Union Européenne pour fortement financer les solutions alternatives en vue d'atténuer l'utilisation intensive et incontrôlée des pesticides.

Moïse MILAN (Membre du Groupe thématique « Agriculture et Développement rural » du CCOD).

African Future Development Congo (AFD – Congo) : La situation des OSC de 11 villages de Mokeko sera améliorée.

Une analyse pertinente vient d'être faite par l'ONG African Future Development Congo (AFD – Congo), du 28 Janvier au 7 Février 2023, dans la Sous-préfecture de Mokeko dans le département de la Sangha. AFD-Congo a réalisé un diagnostic auprès des Organisations de la société civile (OSC) de 11 villages de Mokeko.



Bedel OKO KIBA avec les membres de l'AFD

Afin d'analyser les besoins en termes de leadership du réseau, African Future Development Congo (AFD – Congo) a bénéficié d'un projet de la part du Mécanisme spécial des dons au profit des peuples autochtones et des communautés locales (DGM) pour réaliser le diagnostic organisationnel et institutionnel des organisations de la société civile (OSC) des

populations autochtones dans 11 villages du district de Mokeko. Il était question de réaliser une évaluation rapide des besoins organisationnels et de leadership des OSC des populations autochtones membres du Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC). A l'issue de ce diagnostic, l'AFD-Congo a formulé des recommandations sur la base des faiblesses

constatées. La suite de ce diagnostic prévoit que ces OSC soient renforcées par le DGM au travers des formations. Ces organisations doivent intervenir dans la gestion durable de leur environnement, cela requiert leur pleine implication. A noter que le projet DGM est financé par la Banque Mondiale. L'AFD-Congo recommande que les populations autochtones puissent s'organiser. A défaut, qu'il y ait une présence effective des OSC des populations autochtones et des communautés locales dans les villages. L'ONG African Future Development Congo (AFD – Congo) promeut l'éducation en facilitant les opportunités d'accès à l'éducation, aux stages professionnels et à l'emploi. Ainsi, elle s'est engagée à réduire la pauvreté et les inégalités que rencontrent les communautés. Tout ceci dans la vision de voir tout individu développer et réaliser pleinement ses potentialités. Développer les potentialités et les comportements des africains, en général et des congolais en particulier, désavantagés socialement et économiquement afin qu'ils soient capables de faire face à leurs propres besoins et s'intégrer dans la société, tel est l'objectif que voudrait atteindre l'ONG African Future Development Congo (AFD – Congo) dont le siège est à Mokeko.

Bedel OKO KIBA

Des formations en cascade, auprès des bénéficiaires.



Quelques participants à la formation en Elaboration d'une stratégie de communication, à Djambala.

Améliorer l'implication des bénéficiaires afin que l'action du projet soit durable, tels sont les objectifs qui se dégagent dans la série de formations que le Projet de Renforcement des Capacités institutionnelle et opérationnelle des OSC membres du CCOD et d'autres réseaux d'OSC (PRECAP-CCOD) avait lancé le 7 septembre 2022 auprès des Organisations de la société civile (OSC) de ses 5 localités d'intervention (Brazzaville, Djambala, Dolisie, Ouesso et Pointe-Noire). Le PRECAP-CCOD bénéficie du financement de l'Union Européenne sur 36 mois. Les acteurs formés vont animer des sessions de restitution au sein de leurs OSC respectives, ce qui permettra à un ensemble d'acteurs de s'approprier le savoir donc de pérenniser l'action du projet par la pratique.

Le premier groupe qui a été lancé était constitué de Brazzaville, avec la formation en « Méthodes d'enquêtes » puis s'en sont suivies toutes les autres formations notamment : « Création et animation d'un site internet » ; « Gestion financière et comptable » ; « Gestion du cycle de projet » ; « Planification stratégique » ; « Elaboration d'une stratégie de communication ».

INITIATIVES DES ONG

Action d'Intérêt Communautaire (AIC) :

Des filles-mères et jeunes de Djambala reçoivent des kits pour créer des AGR.



Des filles mères lors d'une consultation médicale à l'hôpital de Djambala.

Créée en décembre 2004, l'Association Action d'Intérêt Communautaire (AIC) soutient les groupes vulnérables notamment : les filles-mères et les adolescents de Djambala (Département des Plateaux) dans le domaine de la santé de la reproduction. Sur financement du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA-Congo), l'AIC a volé au secours des filles-mères et des jeunes de Djambala pour leur autonomisation financière. Le projet qui a duré 9 mois a consisté en la promotion des droits à la santé et à l'emploi des filles-mères de Djambala. Pour cela, des kits d'appui aux activités génératrices des revenus (AGR) ont été distribués aux bénéficiaires. A noter que la démarche adoptée par le projet a été celle de passer par la sensibilisation, la tenue des réunions dans le cadre de la concertation, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires des kits AGR. Ce projet fait suite à l'analyse faite en 2021 de la situation des filles-mères de Djambala, à l'issue de laquelle le consortium composé de l'AIC et Compagnons du Devoir et d'Actions (CODAC) a pu noter des méconnaissances en matière de droit à la santé et à l'employabilité des filles-mères sur le plan social et économique. L'AIC est une association qui a pour mission de développer et promouvoir les moyens nécessaires pour protéger la santé des populations cibles de Djambala. Pour y parvenir, elle offre des services de formation, sensibilisation et d'information-éducation-communication (IEC).

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Association nationale pour l'éducation prénatale (ANEP-Congo) :

Des communautés locales et populations autochtones accompagnées.



Récolte du cacao

L'Association Nationale pour l'Education Prénatale (ANEP-Congo) a été créée en 1994 à Brazzaville, son but est basé essentiellement sur la diffusion des connaissances relatives à la période prénatale et en lien entre mère-enfant-père.

Depuis 2018, l'ANEP-Congo a lancé la mise en œuvre du projet « Accompagnement des communautés locales et des populations autochtones dans les parcs de Ntokou-Pikounda, Pokola, Ngombe, Kabo et Loundoungou-Toukoulaka », situées dans les Départements de la Cuvette, Sangha et Likouala.

La fin du projet prévue, initialement le 30 octobre 2023 a été prorogée de deux mois, par le biais d'un avenant signé, afin que les communautés locales des populations autochtones puissent réaliser des activités génératrices de revenus, à travers un financement sous forme de fonds revolving prévu pour cela.

A cet effet, les Communautés Locales et les Populations Autochtones (CLPA) ont été organisées en 155 groupements d'intérêt économique communautaires et en 20 groupements d'épargne et de crédit autogérés. Dans ce projet, l'ANEP a aussi redynamisé 34 Comité de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC). L'épargne totale déposée par les CLPA dans leurs banques de proximité que sont les Groupements Villageois d'Epargne et de Crédit (GVEC) atteignait le montant de 20 millions FCFA au 31 décembre 2020.

Plus de 70 projets des CLPA ont été proposés au financement de ce fonds qui n'a pas été initié au moment de la clôture du projet.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Convergence des Femmes de la Sangha :

« ...la recherche des partenaires reste un défi... », a dit Yvette Berthe MELEND

Mme MELEND Yvette Berthe, Présidente de l'association Convergence des Femmes de la Sangha (CFS) créée en 2017 et qui travaille dans l'accompagnement des femmes enceintes. Convergence des Femmes de la Sangha s'est engagée à diversifier ses activités notamment en intégrant la culture du manioc dans sa programmation. Yvette Berthe MELEND, dans cet entretien présente non seulement les activités que mène l'association CFS mais aussi les difficultés auxquelles l'association est confrontées.



Mme Yvette Berthe MELEND

L'identification des femmes que votre association accompagne, obéit-elle à un processus ?

Il faut dire que notre association accompagne les femmes enceintes. Nous nous intéressons à une catégorie des femmes enceintes, ce sont celles qui ne veulent pas se rendre à l'hôpital. C'est l'association qui s'approche de ces femmes pour les encourager à aller à l'hôpital. Après la consultation dans un centre de santé, la fiche de consultation nous sert de preuve. Faute de subventions, notre action se limite à ce niveau parce que la suite de l'accompagnement nécessite des fonds.

Si on avait des subventions, ce serait prendre en charge les frais de la consultation jusqu'à l'accouchement, sans oublier la déclaration de naissance pour l'obtention de l'acte de naissance.

Quand une femme n'a pas d'argent pour

payer les frais de consultation, que faites-vous ?

Pour ces cas, nous agissons souvent sur fonds propres. Lesquels sont tellement insignifiants que nous ne pouvons pas faire grand-chose c'est-à-dire que l'action est faite sans atteindre les objectifs.

De 2017 à aujourd'hui, combien de femmes avez-vous accompagnées ?

Nous sommes à 52 femmes accompagnées dans Ouesso « centre » dont les trois-quarts sont des jeunes filles. C'est dans la catégorie des jeunes filles que nous enregistrons des multiples problèmes. Il y a des cas où la jeune fille ne « se rappelle pas de l'auteur de sa grossesse ». Nous sommes obligées de la prendre en confiance et de lui redonner espoir afin de faciliter l'accompagnement.

Que dites-vous de la collaboration entre votre association et les centres de santé ?

L'association travaille avec les ONG comme CRS et Médecins d'Afrique qui sont implantées au centre de santé Nzalangoye à Ouesso.

Et les nouveaux nés ?

Au sujet des nouveaux nés, c'est un chantier sur lequel nous nous mettrons dans un futur proche. Nous envisageons faire le suivi de la vaccination infantile et l'accompagnement de la déclaration de naissance pour l'obtention de l'acte de naissance. Nombre d'enfants autochtones n'ont pas d'actes de naissance. C'est là ! un autre point où nous fournissons des gros efforts tant pour la mère que pour l'enfant.

Votre association œuvre aussi dans l'agriculture, en quoi consiste votre action ?

Nous cultivons spécialement le manioc et la banane. L'association vient de récolter 2,5 hectares de manioc et est en train d'exploiter une autre plantation sur un autre site vers la Ngoko. Ce changement de site nécessite une certaine logistique dont une pirogue, d'où la préparation d'un budget. Nous y travaillons en misant -d'abord- sur les cotisations mensuelles avant de nous tourner vers les partenaires.

Qu'avez-vous en perspectives ?

Nous avons un projet d'installer un verger sur 2 hectares et un champ de 5 hectares de manioc. Nous n'oublions pas la prise en charge de la question des filles en âge de procréer. La scolarisation des enfants est aussi dans notre agenda. Enfin, la recherche des partenaires reste un défi.

Propos recueillis par :

Justin Ducker MAMBIKI.

Les conditions d'une concertation réussie :

- S'entendre sur des objectifs communs pour mener une action d'intérêt général ;
- Respecter les fonctions et responsabilités de chaque partie, notamment dans la prise de décision ;
- Être souple en préservant les principes d'actions collectives sans figer le dispositif ;
- Développer les qualités relationnelles faites de respect, d'écoute, d'engagement et de transparence ;

Être ouvert en favorisant le pluralisme.

Source : - Etude du PCPA Congo, SE CONCERTER (Réussir la concertation) -

Caritas Diocésaine de Brazzaville : Sur le processus d'autonomisation

La Caritas Diocésaine de Brazzaville autrement appelée Caritas Brazzaville est sur un processus d'autonomisation. Ainsi elle met en œuvre un projet sur l'agropastoral à Kombé (périphérie sud de Brazzaville) et s'est dotée d'un plan opérationnel de 5 ans. Le sujet a été au cœur de l'échange que nous avons eu avec l'Abbé Mathieu BAKANINA, Directeur de la Caritas Diocésaine de Brazzaville.



Abbé Mathieu BAKANINA.

D'aucuns parlent de la Caritas au sein de l'Eglise catholique basée au Congo sans connaître l'institution. C'est quoi la Caritas diocésaine de Brazzaville ?

La Caritas diocésaine de Brazzaville (CDB) est le coordonnateur du service de la charité dans l'Archidiocèse de Brazzaville.

Elle est également membre du réseau Caritas Congo qui fédère les neuf (9) diocèses de l'Eglise catholique au Congo.

En outre, la CDB fait partie de la Province Ecclésiastique du Centre (PEC) qui comprend les Caritas diocésaines de Brazzaville, Kinkala et de Gamboma.

Elle est créée en 1959 par le père Théophile BUSH de la Congrégation des Pères

Spiritains, sur la base de la doctrine sociale de l'Eglise. En République du Congo, la Caritas est une ONG relevant de la loi de 1901 qui régit les associations.

C'est l'instrument de la pastorale sociale de l'Eglise catholique au Congo, elle a pour mission d'assurer l'épanouissement intégral de tout homme et de tout l'homme, elle intervient dans les actions humanitaires et le développement.

Actuellement, sur quelle activité travaille votre organisation ?

L'une des activités en cours d'exécution c'est l'agropastoral à Kombé.

Elle consiste à l'arboriculture, notamment des essences fruitières, plus de 250 arbres sont déjà plantés. On note à ce jour plus 70% des plants qui poussent normalement, et dans les prochains mois faire du maraichage, voire de la pisciculture et du tourisme.

Cette activité entre dans le cadre de la diversification des sources de revenus propres à court, moyen et long terme de la Caritas diocésaine de Brazzaville.

L'objectif étant de contribuer à la protection de l'environnement par le planting des arbres, d'accompagner le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND) 2022-2026, et d'œuvrer avec les autres ONG à l'effort de la sécurité alimentaire, l'aide aux pauvres et aux personnes vulnérables.

Tout ceci, pour quel résultat ?

C'est un des maillons de l'autonomisation progressive de la Caritas diocésaine de Brazzaville.

Qu'avez-vous en perspective ?

Lors des assises de l'Assemblée Spéciale



Une pépinière.

des Ouvriers Apostoliques (ASOA) à la demande de Mgr l'Archevêque de Brazzaville, la CDB a produit un plan opérationnel quinquennal 2022-2026, avec l'appui financier des partenaires qui seront contactés.

Propos suscités par :
Justin Ducker MAMBIKI.

Association des Jeunes pour l'Innovation au Développement (AJID) :

Prise en charge professionnelle des jeunes

La raison d'être du projet que vient de réaliser l'AJID, est la formation des jeunes vulnérables vivant dans les quartiers périphériques de Pointe-Noire par l'apprentissage des métiers auprès des artisans qualifiés.

Pour réaliser cette tâche l'Association des Jeunes pour l'Innovation au Développement (AJID) a procédé à l'identification des jeunes vulnérables, réalisé des entretiens individuels avec les jeunes en vue d'élaborer un projet professionnel, identifié et contractualisé avec les maîtres artisans selon leur métier choisi et fait le suivi de chaque jeune durant le temps de l'apprentissage.

En agissant ainsi, l'AJID est entrain de lutter contre l'oisiveté, le chômage, la délinquance, la prostitution, le vol, le viol et les phénomènes « Kuluna » et « bébés noirs », etc.

L'objectif est de contribuer à l'acquisition des compétences en vue de l'insertion de ces jeunes dans la vie active en apprenant des métiers suivants : la coiffure, l'élevage porcin, la transformation des produits végétaux, la cuisine, la pâtisserie et l'infographie.

Les 220 jeunes apprenants ont acquis des compétences et ont été insérés dans la vie active, ce qui permet de contribuer à la réduction des actes inciviques.

C.F.Z

Banque mondiale au Congo :

Le taux de pauvreté a atteint 53 % de la population.

La Banque Mondiale au Congo a organisé du 13 au 16 Mars 2023, à Brazzaville, la revue de la performance du portefeuille et la semaine de partage des connaissances sous le thème : « Une gouvernance efficace pour une croissance durable, équitable et inclusive ». Le tableau de l'économie nationale peint par la Banque mondiale lors de cette revue du portefeuille révèle entre autres que la pauvreté -dans la période 2015 à 2022 – a touché un peu plus de la moitié de la population congolaise.



Une vue partielle des participants.

Cet événement en deux phases s'est tenu, selon la Banque mondiale, « dans un contexte de reprise des activités économiques en République du Congo, à la suite de la pandémie de COVID-19 qui a impacté négativement l'ensemble de l'économie congolaise avec des lourdes répercussions sur la population. La Banque mondiale compte soutenir le Plan national de Développement (PND) à travers ses activités de financement, d'appui technique et de partage de connaissances ».

La Banque mondiale souligne aussi que « la République du Congo a vu une reprise économique en 2022, malgré la détérioration de l'environnement international. Le regain d'investissement des plus grands producteurs de pétrole, dans un contexte de prix élevés, a relancé la production pétrolière. Dans le même temps, l'activité non pétrolière bénéficie du remboursement des arriérés intérieurs, des investissements publics dans l'agriculture et les infrastructures, et d'une activité soutenue dans des secteurs minier, manufacturier et des services ».

Présentant un aperçu de l'économie du Congo, l'institution de Bretonwoods affirme que « l'économie du Congo s'est contractée entre 2015 – 2021, avec un taux de croissance annuel moyen de -4,6%,

principalement en raison de la forte dépendance du Congo au pétrole. Cependant, l'économie commence à rebondir : la croissance du PIB est estimée à +1,9% en 2022. Mais le Congo a besoin d'une croissance économique plus forte et plus inclusive pour diminuer le taux de pauvreté qui a augmenté à 53% de la population ».

Poursuivant cette analyse la Banque mondiale affirme que « la reprise économique en 2022 a été tirée par le secteur non pétrolier, la production de pétrole ayant chuté (de -3,6% en glissement annuel) pour la 3^e année consécutive. La hausse des cours du pétrole ont conduit à un excédent budgétaire estimé à 6,8% du PIB en 2022, mais le déficit primaire hors pétrole s'est détérioré principalement en raison de l'augmentation des subventions aux carburants. La guerre en Ukraine a augmenté les prix du baril de pétrole et amélioré les revenus du gouvernement, mais l'inflation alimentaire élevée (6,2% en 2022) s'ajoute aux défis socio-économiques existants. Le niveau de la dette publique a baissé (94% du PIB en 2022), mais le Congo est toujours classé -surendettement- en raison d'arriérés extérieurs importants ».

Enfin dans cette lecture de l'économie

nationale, la Banque mondiale souligne que « l'économie congolaise devrait continuer de rebondir, avec une croissance du PIB projetée à 3,5% en 2023 et à 3,6% en moyenne sur la période 2024 – 2025.

La croissance sera principalement tirée par la reprise des investissements des compagnies pétrolières dans le secteur pétrolier, par l'apurement continu des arriérés de l'Etat envers les entreprises nationales, et par l'augmentation progressive des dépenses sociales et des investissements publics qui soutiendront la croissance de l'économie non pétrolière. Les incertitudes liées à la production de pétrole, une guerre prolongée en Ukraine et les prix alimentaires élevés, ainsi que des conditions météorologiques défavorables pourraient impacter négativement les perspectives ».

Un portefeuille de 16 projets pour 756 millions de dollars US

Le portefeuille de la Banque mondiale en République du Congo est de 16 projets en cours d'exécution dont 12 projets nationaux, 3 fonds fiduciaires, 1 projet régional pour un coût global de financement de 756 millions de dollars US soit environ 378 milliards de FCFA. Cet engagement de la Banque mondiale est de trois types : crédits, prêts et dons.

Crédits : 544 millions de dollars US de la part de l'IDA (Agence internationale de développement) soit environ 272 milliards de FCFA ;

Prêts : 150 millions de dollars US de la part de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) soit environ 75 milliards de FCFA ;

Dons : 62 millions de dollars US de la part des fonds fiduciaires soit environ 31 milliards de FCFA. Tout cet argent est investi dans deux principaux secteurs : le développement humain (38%) avec la protection sociale 22% et la santé 16% ; le développement durable (26%) avec l'agriculture 13% et les infrastructures (le digital) 13%.

Justin Ducker MAMBIKI.

Journée internationale des droits des femmes: « La femme doit s'organiser pour subvenir à ses besoins et à ceux de la communauté »

Dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des O.N.G membres et d'autres réseaux de la société civile, le C.C.O.D (Conseil de concertation des O.N.G de développement) a organisé, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, une causerie-débat sur «l'autonomisation de la femme», mercredi 8 mars 2023, au siège du F.J.E.C (Forum des jeunes entreprises du Congo), à Brazzaville, sous le patronage de Mme Blandine Nkounkou, vice-présidente du C.C.O.D, en présence du staff dirigeant de cette plateforme.



La photo de famille des participantes

Une trentaine de femmes venues des organisations membres du C.C.O.D et d'autres réseaux de la société civile ont été sensibilisées sur les capacités à décider soi-même.

La communication sur l'autonomisation de la femme était présentée par Mme Olga Mireille Kabanabanza, experte des questions de développement. Après avoir fait l'historique de la journée du 8 mars, qui n'est pas une fête de la femme mais une journée qui marque la lutte pour les droits des femmes, la conférencière s'est appesantie sur la définition et la profondeur du concept d'autonomie qui renvoie, entre autres, à se prendre en charge soi-même.

Au Congo, les femmes peuvent aspirer à l'autonomie, parce que le contexte est favorable au regard de la législation nationale. Plusieurs textes reconnaissent les droits de la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel, à l'instar de la Constitution du 25 octobre 2015 qui reconnaît le principe de l'égalité entre les sexes. Celle-ci stipule en son article 17 que «la femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives».

Dans l'objectif de l'autonomisation de la femme, il faut avoir une priorité et s'investir dans sa réalisation. Pour y parvenir, il faut

observer certaines règles, comme ne rien négliger, être déterminée, ne pas se sous-estimer, être soi-même disponible et compétente, apprendre de ses erreurs, savoir travailler avec les autres, prendre des risques, avoir de l'audace. Se former, c'est accepter d'être accompagnée ou d'être coachée.

« La femme doit s'organiser pour subvenir à ses besoins et à ceux de la communauté. Le message que je peux adresser aux femmes, il faut qu'elles sachent que la journée internationale de la femme, ce n'est pas une fête où nous souhaitons boire, nous voulons envoyer nos maris à la cuisine, c'est plutôt revendiquer nos droits », a dit l'experte des questions de développement.

Malheureusement, l'observation sur l'équité a encore un long chemin à faire. C'est pourquoi la journée internationale des droits des femmes a exploré, cette année, l'impact entre les sexes dans le domaine du numérique où l'on constate un élargissement des inégalités. Malgré les efforts réalisés, le constat général est que le Congo se trouve toujours confronté à de nombreuses difficultés à promouvoir le statut de la femme et surtout à intégrer, de façon systématique, le genre dans le processus de planification et de programmation du développement.

Martin BALOUATA-MALEKA (L'HORIZON AFRICAIN N°192 DU JEUDI 16 MARS 2023 - PAGE 9)

Le changement est au cœur des pratiques de concertation :

L'action pour le changement nécessite une analyse du contexte d'intervention et l'identification des facteurs qui constituent des contraintes au développement. Ainsi, cette action ne peut être efficace que si les porteurs ont un fort ancrage dans leur environnement ;

L'analyse contextuelle doit permettre d'identifier les thématiques prioritaires sur les quelles on veut agir, les faire évoluer et créer du changement. Ainsi, l'action sectorielle est une porte d'entrée qui doit, à terme, préciser les enjeux susceptibles de mobiliser la majorité des familles d'acteurs. C'est ce processus qui amène, progressivement, les organisations de la société civile à se focaliser sur des enjeux structurants.

Source : - Etude du PCPA Congo, SE CONCERTER (Réussir la concertation) –

Dr Thiendou Niang, expert en communication

« Le plaidoyer est un instrument pour la paix et un levier de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, au sein de nos collectivités. »

Le Docteur Thiendou Niang, exerce dans le domaine de la communication pour le développement, en particulier dans l'accompagnement des organisations de la société civile dans deux secteurs : le plaidoyer et la capitalisation d'expérience. Une expérience acquise sur le terrain, auprès des pouvoirs publics, dans les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et aujourd'hui dans le secteur privé qu'il partage aux autres acteurs du développement. Cette interview a été réalisée par notre consœur Alternatives Citoyennes, le bulletin d'information de l'ancien Programme Concerté Pluri-Acteurs au Congo (PCPA).



Dr Thiendou NIANG pendant l'atelier à Brazzaville

Quand on parle de plaidoyer, à quoi fait-on allusion ?

« Le plaidoyer, c'est, d'abord et avant tout, une stratégie de communication qui est fondée sur l'argumentaire, pour convaincre une cible donnée à prendre en charge les préoccupations de la société ou de la communauté. Cela, en vue de donner satisfaction à la population. Ce qui est fondamental, ici, est premièrement le fait qu'un groupe d'acteurs engagés se lève pour défendre leurs intérêts. Deuxièmement, c'est que ce groupe s'adresse à des autorités qui ont le pouvoir de régler le problème. Sur la base d'un dialogue, ils acceptent de changer soit leurs positions soit leurs attitudes. Ce qui aboutit à la résolution des problèmes. C'est en cela que le plaidoyer reste un instrument d'une grande efficacité, pour la résolution des problèmes des acteurs de développement. C'est un instrument pour la paix et un levier

de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques au sein de nos collectivités».

N'est-ce pas la même chose que le lobbying ?

« Le lobbying est plutôt un outil du plaidoyer. Bien qu'il soit aussi un instrument pour la défense des intérêts d'un groupe d'acteurs, qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises, mais qui utilise le circuit SOFT pour résoudre leur problème. C'est un instrument au même titre que la mobilisation sociale, qui, elle, est un processus d'entraînement dans l'action des leaders d'opinion, pour placer la problématique à un autre niveau de prise de conscience des décideurs ».

Quel est l'intérêt d'un tel processus, notamment, pour la société civile ?

« L'un des intérêts majeurs est d'arriver à résoudre les problèmes des communautés et des populations. Dans l'exercice que nous

avons fait, au cours de l'atelier, j'ai constaté que des préoccupations des Congolais sont apparues, de façon plus claire. Par exemple : en matière de prolifération de moustiques, d'insalubrité. Un des enjeux a été de voir comment dialoguer avec les responsables des collectivités locales, pour la prise en compte des problèmes des populations. C'est un processus de dialogue par lequel des acteurs engagés décident de négocier avec les autorités pour la prise en charge des problèmes qui les concernent. Au regard de cela, je pense que c'est un instrument majeur pour la bonne gouvernance. Le deuxième élément qui me paraît essentiel, c'est qu'au-delà de l'interpellation, il s'agit d'un outil de dialogue entre les acteurs, par exemple, entre la société civile et l'État, pour qu'ensemble, ils définissent les politiques publiques. C'est ainsi que nous entrons dans le processus de bonne gouvernance où la participation des acteurs qui sont concernés à la définition, gestion et au suivi-évaluation des politiques est prise en charge par tous les acteurs concernés ».

Le risque n'est-il pas d'être vu comme des gendarmes de l'action des pouvoirs publics ?

« Non ! Quand je parle de dialogue, c'est dans le respect des compétences de chaque acteur. C'est également dans le respect du droit de chacun des acteurs à pouvoir contribuer à la définition des politiques.

Ce qui est important, c'est de convaincre, par l'argumentation, les cibles en vue de résoudre les problèmes des communautés ».

Propos recueillis par :

Justin Ducker MAMBIKI.

Source : ALTERNATIVES CITOYENNES N° 006, SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2010

Forum Congo 3Zéro 2023

La plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer, **Convergences** en partenariat avec l'association de solidarité internationale **ACTED** a organisé, le 23 mai 2023 à Brazzaville, le 26 mai à Kinkala et le 3 juin à Impfondo des ateliers de groupes de travail d'information et d'échange autour du Forum Mondial 3Zéro qui est à sa Quinzième édition et du Forum Congo 3Zéro 2023. Un atelier de restitution a été organisé à Brazzaville le 8 juin. Nous publions un extrait du compte-rendu des groupes de travail dans les trois localités.



Les Groupes de travail (GT) sont des organes consultatifs de Convergences, consacrés à la réflexion collective, aux échanges et à la co-construction. Ils manifestent concrètement la dynamique de rassemblement et de décloisonnement portée par Convergences, et mobilisent en France et à l'international un écosystème de plus de 300 organisations issues de tous les horizons – secteur public national et international, secteur privé, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social, organisations non-gouvernementales, monde académique et médias.

Les groupes de travail se réunissent en amont de chaque Forum et ces réunions durent environ 2h et ont pour but de co-construire la ligne éditoriale et l'agenda programmatique du Forum, garantissant qu'il sera une réponse aux besoins et enjeux identifiés.

Enfin, s'appuyant sur les échanges et recommandations des membres des groupes de travail,

Convergences propose ainsi de reformuler les principales thématiques comme objectifs du Forum

Congo 3Zéro :

1. Renforcer les capacités des OSC locales dans leur rôle vecteur de développement, d'inclusion et d'innovation :

- ⇒ Proposer des formations et des ateliers pour renforcer les compétences techniques et organisationnelles des OSC locales ;
- ⇒ Faciliter l'accès à des ressources et des financements pour soutenir leurs initiatives ;
- ⇒ Encourager l'échange de bonnes pratiques et de connaissances entre les OSC locales ;
- ⇒ Créer des espaces de collaboration et de réseautage pour favoriser la synergie entre les OSC locales.
- ⇒ Promouvoir la participation active des OSC dans les processus de prise de décision et de planification du développement local.

2. Lutter contre les discriminations systémiques : valorisation du patrimoine culturel, égalité de genre et inclusion des populations vulnérables :

- ⇒ Sensibiliser la société à l'importance de la diversité culturelle et promouvoir la valorisation du patrimoine culturel ;

- ⇒ Mettre en place des programmes éducatifs et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion des populations vulnérables autochtones ;
- ⇒ Favoriser la participation et la représentation équitable des femmes, des groupes marginalisés et des populations autochtones dans les processus de prise de décision.

3. Du local au global : favoriser la coopération et l'essor de partenariats multi-acteurs pour un développement juste et responsable :

- ⇒ Encourager les OSC à collaborer avec d'autres acteur-ice-s tels que les entreprises, les institutions gouvernementales, les organisations internationales et les communautés locales ;
- ⇒ Faciliter la mise en place de partenariats multi-acteur-ice-s pour



Les participants à l'atelier de Brazzaville

le partage des ressources, des connaissances et des compétences ;

- ⇒ Promouvoir une approche participative et inclusive dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement local ;
- ⇒ Promouvoir la transparence, la responsabilité et l'équité dans les partenariats ;
- ⇒ Reconnaître et valoriser les contributions des différentes parties prenantes et promouvoir une répartition équitable des bénéfices.

Prochaines étapes

Nous vous incitons dès à présent à réagir sur les différents éléments partagés dans ce compte-rendu pour enrichir le travail que nous faisons collectivement :

Quel sujet serait intéressant à traiter sous forme de conférence ou atelier ?

Rentrerait-il dans la programmation du Forum Congo 3Zéro ?

Quel-le-s organisations ou intervenant-e-s seraient pertinent-e-s pour illustrer et échanger sur ces enjeux et priorités ?

www.convergences.org



CACROS

Cadre de Concertation des Réseaux
d'Organisations de la Société civile



Que pouvons-nous faire ensemble?

Promouvoir et renforcer le partenariat entre la société civile, les Pouvoirs Publics et les Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

Des activités en s'appuyant sur des:

- Enquêtes et observations indépendantes;
- Plaidoyers et des lobbyings;
- Débats publics;
- Conférences de presse.

Œuvrer pour :

- Une loi nationale régissant les Organisations de la société civile;
- Un accès facile à l'information;
- Un suivi des investissements publics.

- Des actions de sensibilisation auprès des réseaux/dynamiques d'OSC et des communautés de base ;
- La participation à l'analyse, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans tous les secteurs concernant les citoyens et les communautés de base.

